

14-12-2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Marcel Dubeau
Maryse Gouger

Pierre Lépicier
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches. Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est présent. La conseillère Françoise Geoffroy est absente.

LORS DE CETTE SEANCE EXTRAORDINAIRE, LES MEMBRES DU CONSEIL NE PEUVENT DISCUTER ET DÉCIDER QUE DES SUJETS CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET LE PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2017, 2018 ET 2019.

439-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Budget 2017 - Présentation et questions;
3. Programme triennal d'immobilisations - Présentation et questions;
4. Adoption du taux de la taxe foncière 2017;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

440-2016

Budget 2017

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'adopter le budget suivant pour l'année 2017 :

REVENUS				
	2016		2017	
RESIDENTIEL SEULEMENT				
Taux de la taxe foncière	0,575 \$ / 100\$		0,590 \$ / 100\$	
Sureté du Québec	0,126 \$ / 100\$		0,128 \$ / 100\$	
Compensation - d'eau potable aq. Félix	150,00 \$		108,00 \$	
Compensation - d'eau potable aq. Belleville	610,00 \$		575,00 \$	
Compensation - service d'égoût	132,00 \$		132,00 \$	
Compensation - matières résiduelles	200,00 \$		200,00 \$	
Compensation - déneigement Pointe à Roméo	151,61 \$		157,49 \$	
Compensation - mise à niveau + source Beaulieu	51,88 \$		51,05 \$	
		%		%
TAXES (foncière, police, compensations, sectorielles)	5 751 638	85,2%	5 930 432	85,3%
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	157 246	2,3%	145 100	2,1%
REVENUS SOURCES LOCALES	593 650	8,8%	609 560	8,8%
TRANSFERTS	250 154	3,7%	270 913	3,9%
TOTAL REVENUS	6 752 688 \$	100,0%	6 956 005 \$	100,0%
DÉPENSES				
	2016		2017	
Administration	979 010	14,5%	1 193 587	16,5%
Sécurité publique Police	768 318	11,4%	799 511	11,1%
Sécurité publique Incendie & Civile	596 128	8,8%	595 986	8,2%
Sécurité publique Contrôle canin	20 000	0,3%	20 000	0,3%
Transport	1 492 523	22,2%	1 550 270	21,4%
Hygiène du milieu	1 156 265	17,2%	1 196 897	16,5%
Santé et bien-être (Office municipal d'habitation)	12 000	0,2%	5 000	0,1%
Urbanisme & Développement	301 462	4,5%	389 442	5,4%
Communication, loisirs & culture	628 113	9,3%	782 928	10,8%
Frais de financement (à l'ensemble)	66 822	1,0%	71 231	1,0%
Frais de financement (aux secteurs)	109 341	1,6%	111 175	1,5%
Remboursement capital (à l'ensemble)	212 628	3,2%	232 121	3,2%
Remboursement capital (aux secteurs)	332 672	4,9%	284 779	3,9%
Transfert activités d'invest. (immo.)	61 500	0,9%	-	0,0%
	6 736 782	100,0%	7 232 927	100,0%
Affectations & réserves				
Réserve droit sur les sablières	40 000		35 000	
Fonds réservés pour sites contaminés	20 000		20 000	
Fonds réservés pour bacs				
Fonds réservés pour bacs	(10 000)		(20 000)	
Surplus accumulés affectés	(34 094)		(311 922)	
TOTAL	6 752 688		6 956 005	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

441-2016

Programme triennal
d'immobilisations
2017, 2018, 2019

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le programme triennal des dépenses d'immobilisations de cette Municipalité, pour les années 2017, 2018 et 2019, soit établi comme suit :

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION					BUDGET 2017		
PROJETS	2017	2018	2019	TOTAL	FINANCEMENT		
					F.A.G.	EMPRUNT	SUBVENTION
PARC PISTE CYCLABLE	20 000			20 000	20 000		
SKATEPARK	200 000			200 000	161 700		38 300
VÉHICULE		30 000		30 000	30 000		
STATION D'ÉPURATION	4 500 000			4 500 000		1 900 000	2 600 000
PATINOIRE COUVERTE			3 516 000	3 516 000		1 758 000	1 758 000
PROJET D'INFRASTRUCTURE		2 200 000		2 200 000		300 000	1 900 000
TOTAUX	4 720 000	2 230 000	3 516 000	10 466 000	211 700	3 958 000	6 296 300

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

442-2016

Taux de la taxe
foncière 2017

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le taux de la taxe foncière 2017 soit établi à 0,59 \$/100 \$ d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

443-2016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 28 la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».